

COMMUNE DE FOURBANNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 Avril 2024 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 23 mars 2024 et sous la présidence de Mme JOURNOT Laëtitia Maire, a déclaré la séance ouverte à vingt heures huit.

Etait présent : Laëtitia JOURNOT, Gérard MOUGEY, David CUENIN, David BRANGET, Rodolphe MULIN, Mickaël JUIF, Nathan MALFROY, Laurence JOLY, Claudine MICHAMBLE, Isabelle MONTENOISE.

Absent excusés:

Absents :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mr MALFROY Nathan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Ordre du jour :

- 1- ONF Affouage
- 2- Compte Administratif 2023 et Approbation du compte de gestion 2023
- 3- Budget Primitif 2024
- 4- Divers

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur,

Madame le Maire :

- **Ouvre la séance ;**
- **Procède à la vérification du quorum ;**
- **Nomme un secrétaire de séance ;**

- **Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;**
- **Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;**
- **Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits**

D'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 9 novembre 2023 :

Le montant des trois offres a été oublié lors de la dernière séance concernant la place du village

Bureau du paysage : 18000 euros

BEJ : 8400 euros

JDBE : 9600 euros

Vote pour : 10

Vote contre : 0

1 - ONF Affouage

L'affouage est proposé sur les parcelles 10 et 11 Au Caron et sur la parcelle 4 "les grands champs".

Les années précédentes il a été vendu au prix de 3.50 euros.

Le maire va envoyer un bulletin d'inscription aux habitants de Fourbanne, a la suite il faudra faire les lots.

Cette année le prix sera identique : 3.50 euros

2 - Compte Administratif 2023 et Approbation du compte de gestion 2023

➤ A - COMPTE DE GESTION 2023

Il convient d'approuver le compte de gestion 2023 certifié conforme au compte administratif 2023.

La balance générale de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	55319.69 €
----------------------------	------------

Recettes de fonctionnement	78635.49 €
----------------------------	------------

Excédent 2023	23315.80 €
----------------------	-------------------

Excédent de Fonctionnement cumulé 31/12/2023 : 204427.41 + 23315.80 = **227743.21 €**

RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	16669.89 €
---------------------------	------------

Recettes d'investissement	11493.62 €
---------------------------	------------

Déficit 2023	- 5176.27 €
---------------------	--------------------

Déficit d'investissement cumulé 31/12/2023 : -3666.97 - (-5176.27) = - **8843.24 €**

En conséquence, le déficit global d'investissement de clôture s'élève à 8843.24 € et l'excédent global de fonctionnement de clôture s'élève à 227743.21€

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2023 présenté.

Voix contre : Abstention : Pour : 10

➤ **B - COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Mr MOUGEY Gérard, 1er adjoint au Maire présente le Compte Administratif 2023.

Conformément à la procédure, le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 et constate la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

➤ **C- AFFECTATION DE RESULTAT**

Il convient d'affecter la somme de 8843.24 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en couverture du déficit d'investissement de clôture.

Le Solde, soit la somme de 218 899.97 € est repris au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

3 - BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation sur habitation secondaire : 9.56 %

Taxe Foncier bâti : taux de 21.94 %

Taxe Foncier non bâti : taux de 9.69 %

Vote contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal vote à l'unanimité les taux communaux proposés.

➤ **Subvention participation aux classes découvertes :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2024/2025 l'aide habituellement accordée pour les voyages scolaires

Rappel des conditions :

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire.
- Une subvention annuelle par élève
- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'aide accordée.

➤ **Cartes Avantages Jeunes :**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et d'offrir aux jeunes de la Commune « le Pack Avantages Jeunes 2024/2025 aux conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

➤ **Vote du budget**

BUDGET PRIMITIF 2024

Section fonctionnement :

Dépenses : 146824.14 €

Recettes : 307801.89 €

Excédent : 160977.75 €

Section investissement :

Dépenses : 239072.04 €

Recettes : 239072.04 €

Excédent : 0 €

Reconnait un excédent de fonctionnement de 160977.75 € et un excédent d'investissement de 0 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

4 - Divers

➤ **Information sur les archives :**

Suite au contrôle effectué par la préfecture, le fonds de la commune est remarquablement complet. Par contre pour un meilleur classement il faudrait prévoir des étagères dans le local de rangement. Il faut abandonner le cahier et prévoir un registre de délibérations.

➤ **Lotissement :**

La commune va se rapprocher d'un bureau d'études pour le projet de lotissement.

Le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 21h33.

Le secrétaire de la séance :

Nathan MALFROY

Le Maire :

Laetitia JOURNOT